

# Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

## Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

Une étude pancanadienne sur l'accès aux services des travailleurs migrants

### Introduction

Comme c'est le cas pour d'autres nouveaux arrivants au pays, les travailleurs migrants peinent souvent à avoir accès à l'information et sont, de plus, aux prises avec des barrières linguistiques. Ces travailleurs risquent également de se retrouver isolés, surtout lorsqu'ils travaillent en milieu agricole ou dans le secteur de la transformation des aliments. Les travailleurs migrants peu qualifiés sont particulièrement vulnérables en raison de leur statut temporaire et du fait qu'ils dépendent d'un employeur unique pour leur permis de travail. Ils sont également désavantagés en raison de lacunes existantes dans l'application des contrats de travail et dans les règlements du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). On a ainsi rapporté des cas d'exploitation et de mauvais traitements dûment attestés.

De nombreux intervenants des secteurs d'établissement ont démontré qu'il serait très avantageux pour les travailleurs d'avoir accès à des services d'accueil et d'établissement, notamment en matière d'information, de références vers d'autres services, de conseils individuels et de formation linguistique. Ces services permettraient une meilleure protection contre les mauvais traitements de toute nature. Ces travailleurs ont également besoin de mesures de soutien, telles que de l'information sur leurs droits, des consultations juridiques, de l'orientation vers un logement temporaire ainsi que de la défense des droits pour permettre aux travailleurs d'avoir accès à la justice et de chercher des recours en cas de mauvais traitement, surtout puisque dans certains cas les personnes qui se plaignent des conditions de travail sont congédiées, et se retrouvent au chômage et sans logement.

### Contexte du projet

Le Conseil national de l'établissement se veut un forum ouvert au dialogue, à la collaboration, à la consultation, à la planification et au partage de renseignements entre le secteur de l'établissement et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC – auparavant Citoyenneté et Immigration Canada) en matière de politiques et de programmes d'établissement, et ce, afin d'améliorer les conditions pour les nouveaux arrivants. Ce Conseil permet aux représentants non gouvernementaux du secteur d'établissement de partager des renseignements ainsi que de coordonner et de formuler des recommandations aux fonctionnaires du gouvernement. Le secteur de l'établissement est constitué entre autres par des regroupements provinciaux et régionaux, par un représentant du Yukon, par le Conseil canadien pour les réfugiés, par l'Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants et par l'Association des signataires d'entente de parrainage. Le sujet des travailleurs migrants a été abordé au cours des réunions du Conseil en raison de l'évolution rapide des politiques d'immigration et de la récente réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Dans la *Note d'information sur le secteur de l'établissement* de 2014 des représentants du Conseil, le secteur recommande d'élargir l'admissibilité du Programme d'établissement aux nouveaux arrivants vulnérables, notamment aux travailleurs étrangers temporaires (TET).



Conseil canadien pour les réfugiés  
Canadian Council for Refugees

OCASI  
Ontario Council of Agencies Serving Immigrants

AMSSA  
Strengthening Diversity In BC

aaisa

Lors de la réunion en mai 2014, les représentants du secteur de l'établissement qui siègent au Conseil national de l'établissement ont formé un groupe de travail afin de recueillir davantage de renseignements utiles pour formuler des recommandations concernant l'accès aux services du Programme national d'établissement. Ce groupe est formé de l'Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC (AMSSA), de l'Alberta Association of Immigrant Serving Agencies (AAISA), de l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI), ainsi que du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) qui en assure la direction.

- Le groupe de travail a mis sur pied un projet de recherche pour atteindre les objectifs suivants :
- Déterminer le rôle des agences d'établissement et autres ONG en matière de prestation de services d'établissement et différents services communautaires aux travailleurs migrants.
- Collecter des données sur la façon dont les travailleurs migrants obtiennent ou n'obtiennent pas de services au pays; ces données comprennent notamment les pratiques exemplaires et les lacunes.
- Souligner les points de vue et le savoir-faire des intervenants de première ligne du secteur de l'établissement au pays.
- Recueillir des renseignements sur les perspectives du secteur de l'établissement concernant la prestation de services aux travailleurs migrants et combler les manques par des renseignements provenant d'autres organismes offrant des services aux travailleurs étrangers temporaires.
- Formuler des recommandations en fonction des lacunes identifiées par l'entremise de sondages.

**Remarque :** ce projet a sollicité le point de vue et les commentaires des intervenants de première ligne du secteur de l'établissement et d'autres organisations communautaires qui travaillent auprès de nouveaux arrivants, notamment de travailleurs migrants. Le groupe de répondants a été sélectionné en raison de l'accès dont disposent les organismes de regroupement responsables des recherches, et aussi, en raison du fait que l'étude est axée sur la prestation de services. Les auteurs du projet sont conscients de l'importance de faire entendre la voix des travailleurs migrants et reconnaissent le travail de ces derniers, ainsi que le soutien des organisations communautaires et de chercheurs universitaires qui contribuent à ces efforts.

## Méthodologie

Le groupe de travail a mis sur pied un sondage afin de collecter des renseignements sur les perspectives des ONG en matière de services pour les TET. Les questions du sondage permettaient de déterminer la situation géographique des organisations ainsi que leur mission, et d'indiquer si elles étaient à vocation urbaine ou à vocation rurale. Les questions portaient sur les sujets suivants :

- Accès des TET aux services offerts par l'organisation
- Problématiques perçues concernant les TET et lacunes signalées dans les services
- Financement pour services aux TET
- Perception du rôle des ONG par rapport aux travailleurs migrants

Le groupe de travail a jugé important de se pencher non seulement sur les agences d'accueil et d'établissement, mais également sur les autres ONG qui interviennent auprès des nouveaux arrivants, puisque dans plusieurs régions les agences d'établissement et d'accueil ne disposent pas du financement nécessaire pour leur fournir des services. Ainsi, afin d'obtenir un portrait équilibré des prestations de services au pays, il importait de collecter des données provenant d'organismes autres que les agences d'accueil et d'établissement qui offrent des services, souvent à titre bénévole. Les groupes communautaires d'aide aux travailleurs migrants, les bureaux d'aide juridique et les groupes de défense des droits des travailleurs étaient au nombre de ces organismes.

Le sondage a été effectué auprès d'organisations d'accueil et d'établissement membres du CCR ou des regroupements provinciaux. Certaines de ces organisations ont transmis le questionnaire à d'autres groupes susceptibles d'être concernés, par exemple, les établissements d'enseignement offrant des cours de langue aux nouveaux arrivants. Le CCR a communiqué avec des ONG autres que les agences d'accueil et d'établissement par l'intermédiaire des réseaux liés à sa campagne en faveur des droits des travailleurs migrants. Le groupe de travail a reçu 167 réponses pertinentes et souvent détaillées de la part de groupes et d'organismes de partout au pays.

Les conclusions du projet englobent le présent document d'information, un résumé pour chaque province (les provinces de l'Atlantique étant regroupées en une région), un rapport pour l'ensemble des Territoires et un rapport pancanadien. Le CCR a ajouté aux renseignements issus des 167 réponses du sondage les résultats de ses recherches précédentes et de celles effectuées par d'autres organismes du Canada intervenant auprès des travailleurs migrants.

Bien que le sondage visait principalement les travailleurs étrangers temporaires, certains répondants ont également fait référence aux travailleurs agricoles saisonniers. L'étude a de ce fait été étendue à tous les programmes de travailleurs temporaires utilisés pour fournir de la main-d'œuvre à bon marché et peu qualifiée.

Le groupe de travail reconnaît que cette étude n'est pas exhaustive. Certains groupes et organismes qui jouent un rôle important auprès des travailleurs migrants n'ont pas répondu au sondage. On n'a pas non plus cherché à obtenir des réponses de la part des centres de santé qui offrent des soins aux travailleurs dans certaines provinces. Il existe aussi certainement des groupes travaillant auprès de travailleurs migrants qui nous sont inconnus. Bien qu'il ne soit pas possible de recueillir des données de manière exhaustive et qu'il est évident que les renseignements recueillis peuvent comporter des lacunes, le CCR estime que, grâce au grand nombre de réponses reçues, les résultats traduisent bien les tendances de la réalité du terrain.